***FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE & JEU PROVENCAL***

 **Agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports**

***COMITE REGIONAL***

***DE NOUVELLE AQUITAINE***

Siège : **17, rue de la Moulinatte – 33130 – BEGLES**

Téléphone : **Charles PASTOURELY** - **06.13.08.66.97**

Mail : ***cr-nouvelle-aquitaine@petanque.fr***

**Compte-rendu réunion**

***Commission sportive***

***13 octobre 2023 – NEUVIC (24)***

La réunion débute à 09h30, le 13 octobre 2023, sous la présidence de **Charles PASTOURELY**.

**Jacques LACAVE et Jean-Marc CAPBLANCQ secrétaires** de séance.

Personnes présentes :

**Mme Yvette DELOL**

**Mrs. Charles PASTOURELY, Jacques LACAVE, Francis** **CHENOT, Jean-Marc CAPBLANCQ, Alain FORETNEGRE, Alain SOLELHAVOUP, Rémi LAPEYRONNIE, Serge PAGNOUX**

Personnes absentes :

**Mrs. Didier RICOU, Alain NEHEMIE, Loïc MONNIER, Roland ARMAND, Bernard PARGADE, Christian DEVAINE, Bernard PAQUET**

Présents **:**

**Dominique BRUGEILLE (Provençal)**

Jacques LACAVE remercie tous les gens qui se sont déplacés pour cette réunion à NEUVIC.

**Point sur les C.R.C. 2023**

**CRC Provençal (Dominique BRUGEILLE) :**

Il nous indique :

* 2 forfaits dans la même poule
* Problème de clubs qui refusent de donner la liste des joueurs avant le début du championnat.

Il est proposé de mettre dans le règlement des CRC, qu’une amende sera prévue dans ce cas.

Il est possible d’envoyer la liste créée lors du contrôle des licences avec « gestion concours ».

Problème d’arbitrage : Il est proposé de faire une réunion coordination des arbitres pour l’homogénéisation des règles entres les différents comités. Elle comprendrait une formation commune et une démonstration pratique sur le terrain en situation de jeu.

La demande doit être faite à Laetitia AYGUEPERSE et Armand ROLAND pour faire cette formation. Cette formation doit être faite avec un nombre d’arbitres limité par comité pour être mieux suivie.

Il évoque la règle des objets déplacés avec des versions différentes et la nécessité d’avoir les limites réglementaires pour les terrains pour bien juger ce point.

Le président nous confirme qu’un document devait être fait par la FFPJP sur la gestuelle du pointeur mais à ce jour rien n’a été fait et malheureusement 80% des joueurs font des fautes et le jeu provençal est basé sur ces principes.

Le président fait une petite aparté sur l’interprétation des règles d’arbitrage pour les retards où les arbitres n’ont pas le même point de vue.

Les dates proposées pour le CRC Provençal 2024 sont :

* 26 mai (1 rencontre entre 2 clubs seulement)
* 22 et 23 juin (3 rencontres)
* 14 et 15 septembre (3 rencontres)
* Phase finale 21 et 22 septembre à USSAC (19)

Les rencontres commencent le samedi matin à 10h00. Le début des parties sera le même pour la phase finale.

Il est proposé la date du 1er mars pour la limite des équipes au CRC Provençal.

Les équipes qui montent du CDC (champion 2023) peuvent être déjà envoyées par chaque comité concerné.

Il regrette de voir très peu de joueurs même à la finale du CRC qui jouent sur un pied.

Il est demandé que pour les finales que les marqueurs soient prévus pour chaque partie.

Il est rapporté des propos de joueurs qui ne souhaitaient pas faire la partie sportivement pour jouer une autre compétition le lendemain.

Pour information les champions CDC provençal 2023 connus sont :

* Bergerac-Nailhac (CD24)
* Soustions (CD40)

**CRC Vétérans :**

L’équipe de BISCAROSSE (40) est la seule représentante de notre région la finale CNC à Saint-Yrieix fin octobre.

Conformément à ce qu’il avait été décidé en 2024 il y aura une division 1 avec 2 poules de 8 équipes et en Division 2, 4 poules de 8 équipes.

La composition des poules en D1 est la suivante :

* Les 2 premiers de chaque poule (total 12 équipes)
* Les 4 meilleures 3èmes des 6 poules (total 4 équipes)
* Pour un total de 16 équipes

En fonction des équipes prévues en CRC VETERAN D1 (liste jointe) il est fait les remarques suivantes :

* Possibilité d’avoir 2 équipes du même club dans la même poule (ISLE 1 et 2)
* Faire les poules rapidement en début 2024
* Urgence de valider les inscriptions des équipes
* SAINT-PARDOUX (24) et ISLE2 (87) avec les équipes de la partie Nord de la Région
* LA ROCHEFOUCAULT (16) et ISLE1 (87) avec les équipes de la partie Sud de la Région

Les équipes connues qui montent de CDC pour 2024 sont :

BERNEUIL (16), SAINT-SEVER (40) et MOURENX (64), les autres sont à fournir par chaque comité.

La composition des poules en D2 est la suivante :

* La division est composée de 4 poules de 8 équipes (32 au total).
* Elle comprend les 20 dernières équipes qui ne descendent pas auquel s’ajoute les 12 équipes qui montent des 12 CDC départementaux.
* Il est proposé qu’un maximum de 3 équipes d’un même département puissent se trouver dans la même poule.

Les dates des rencontres sont les suivantes :

* 07 mai 2024 – 1 match entre 2 clubs seulement - début à 14h00
* 14 mai 2024 - 2 matches – début à 08h30
* 04 juin 2024 – 2 matches– début à 08h30
* 11 juin 2024 – 2 matches– début à 08h30
* Phase finale 10 et 11 septembre 2024 à St Yrieix (16)

Les remarques suivantes sont faites sur les CRC :

* Toutes les équipes engagées sont susceptibles de recevoir et doivent postuler pour des dates des rencontres sur la fiche d’inscription
* Nécessité d’avoir un arbitre nommé par la région sur la proposition du CD pour avoir ordre de mission et il n’y a pas d’obligation que se soit un arbitre régional
* Le responsable de chaque CRC fera la demande, pour connaitre le nom de l’arbitre et du délégué pour chaque plateau, aux comités concernés.

**CRC Féminin et OPEN :**

Les dates des rencontres sont les suivantes :

* 06 octobre 2024 – 1 match entre 2 clubs seulement
* 12 et 13 octobre 2024 - 2 matches
* 19 et 20 octobre 2024 – 2 matches
* 02 et 03 novembre 2024 – 2 matches
* Phase finale 23 et novembre 2024 à BRIVE (19) (à confirmer)

Les CRC Féminin et OPEN seront identique au CRC Vétérans en 2024 il y aura une division 1 avec 2 poules de 8 équipes et en Division 2, 4 poules de 8 équipes.

Il est évoqué un risque de défection d’équipes si le CRC Féminin passe à 6 joueuses par équipe comme pour le CRC OPEN.

Il est décidé que la date limite d’inscription pour tous les CRC sauf les Jeunes serait fixé au 29 janvier 2024.

**CRC Jeunes :**

07 et 08 septembre 2024 à BRIVE (19) (à confirmer)

Ce lieu est proposé car les comités qui auraient pu organiser cette phase finale n’ont pas d’équipe Jeunes engagée.

Pour le CRC Jeunes la date limite d’inscription est prévue en avril.

Quelques informations :

Championnat Régional Promotion : le 25 mai 2024 à Moulin Pinard (87).

Championnat Régional Jeunes : les 25 et 26 mai à 23 Saint-Vaury (23).

Stage formation France Espoirs et Féminines : les 10 et 11 février à Brive (19).

Le Jeune Louiso est retenu en équipe de France jeunes.

La prochaine réunion de la commission sportive de la Région est fixée à Brive (19) le 10 février matin.

La question est posée sur la convocation des clubs à l’AG ? Réponse NON car ils ne votent pas, ils seront informés de l’AG juste sur le site internet de la Région.

**Mise à jour des Règlements (championnats Régionaux, C.R.C.)**

Les principales modifications et rappels des championnats régionaux sont les suivantes :

* La présence d’un délégué n’est pas obligatoire mais souhaitable.
* Table tenue par le comité organisateur avec un lecteur pour le contrôle des licences et contrôle obligatoire.
* Fiche de jeux pour les équipes pour vérification des résultats si erreur ou informatique en panne ainsi que d’un graphique papier.
* Il est précisé que tous les championnats débutent à 08h30 sauf pour le provençal à 08h00 (sauf les Jeunes)
* Pour l’arrêt minimum de la pose de repas du midi, elle est de 45minutes minimum.
* La formation du jury : un délégué et un arbitre désignés par la Région, président du comité organisateur ou son représentant. Le délégué et l’arbitre seront pris en charge par la Région.

Le président rappelle que les qualifications au tir de Précision pour 2025, devront débuter dans les clubs fin 2024.

Il y aura un championnat de tir départemental dans le CD24 en 2024 pour accoutumer les arbitres à ce règlement de championnat ainsi que les joueurs et cela en plus de la qualification pour 2025.

Le président nous indique que le bilan de championnat de France de tir de précision n’a pas encore était fait par la FFPJP mais il a été un peu mitigé.

Il est demandé s’il est possible de faire un règlement pour les championnats Jeunes (comme pour les seniors) en particulier si le nombre d’équipes qualifiées pour la Région change encore en 2024. Il faut voir si la FFPJP nous propose un règlement spécifique.

Pour éviter les problèmes rencontrer en 2023, il faudra élaborer un règlement en début d’année (attribution des équipes par CD, remplacement en cas de forfaits, déroulement avec le nombre de parties avec le système swiss et la phase finale, etc…).

Le président nous fait un petit historique des problèmes rencontrés et comment ils ont été solutionnés en 2023.

**CR réunion du CRENA à Bassens (33) : Francis CHENOT**

Il évoque la nécessité d’avoir 2 féminines, pour 2024, dans chaque équipe des « pépites » au lieu de 1 cette année. En conséquence il serait nécessaire d’avoir plus de féminines au CRENA et de passer de 36 à 40 Jeunes au total.

Cela ne devrait pas entrainer plus de dépenses car des arrangements ont été discuté avec l’hôtel et pour les repas.

Il est évoqué que si l’embauche d’un CTFR n’est pas faite par la région, la subvention de la FFPJP sera supprimée pour le fonctionnement du CRENA. Pour le président l’affaire n’est pas aussi claire.

Une discussion s’engage sur le CTFR (rôle, cout, etc…).

**Règlement des CRC Féminin et OPEN :**

Les modifications sont les suivantes :

* L’annexe avec les dates et rencontres
* Pour jouer obligation d’être sur la liste ou ajouté avant la rencontre par son club ou comité. Cette liste est sur le site en CRC OPEN
* Adaptation du règlement pour passer à 2 divisons CRC D1 et CRC D2 avec les montées et descentes depuis et vers le CNC et les CDC. Il faut tenir compte des possibles forfaits d’équipes d’une année sur l’autre.

Le détail des rencontres et les remarques sont les suivants :

* 1ère  journée : un club contre un club (clubs voisins) à 14h00 sauf s’il y a une entente entre les 2 clubs.
* Pour les autres journées : début le samedi à 11h00 avec le soir individuel du 2ème match joué et le dimanche matin à 08h30 les doublettes et les triplettes du 2ème match.

Il faut faire le tableau des rencontres à l’identique de la FFPJP pour être plus parlant et qu’il n’y est pas d’erreur dans les plannings.

Les autres points à ajouter sont les suivants :

REGLEMENT GENERAL DU CHAMPIONNAT DES CLUBS : article 4.2 - Montées /descentes :

« Dans le cas où une division est scindée en 2 ou plusieurs groupes il sera organisé, quand nécessaire, des matchs de barrage pour les équipes concernées par les montées et descentes. »

L’organisation de cette rencontre est à prévoir dans le règlement des CRC. Elle sera à prévoir le jour des phases finales sur le même site ou ailleurs.

Le tableau des montées et descentes a été fait dans le compte-rendu de la commission sportive du 28 janvier 2023 à Bègles.

En CRC D2 : le premier de poule monte et il est qualifié pour la finale D2 (total 4) et les 3 derniers de poules descendent (total 12) et ils sont remplacés par les 12 montées des CDC de chaque comité.

En CRC D1 : les 2 premiers de poule sont qualifiés pour la finale D1 (total 4) les 2 derniers de poules descendent (total 4) et ils sont remplacés par les 4 montées de CRC D2.

L’équilibre, en fonction des montées et descentes de ou vers le CNC, est fait en priorité par la montée d’équipe de CRC D2 s’il manque des équipes en CRC D1, s’il y a trop d’équipes en CRC D1 il y aura des descentes supplémentaires vers la CRC D2.

**Règlement des CRC Provençal :**

Les principaux points ajoutés ou précisés sont les suivants :

* Liste initiale des joueurs avant le début du championnat avec une amende de 100€ si ce n’est pas le cas. Ce point est ajouté car certains clubs refusent d’envoyer cette liste.
* Le déroulement des journées est changé : dimanche 26 mai 2024 début 14h00 (1 rencontre seule entre 2 clubs voisins), pour les autres journées (3 rencontres) : début le samedi à 10h00 pour la 1er rencontre et 17h30 début de la 2ème rencontre jusqu’à 20h00 et reprise le dimanche matin 08h00 pour la fin de la 2ème rencontre et à 10h00 début de la 3ème rencontre pour finir vers 17h00. Ces modifications des plannings des rencontres ont été demandées par une majorité de joueurs.
* Pour les finales l’organisateur doit prévoir l’hébergement pour le délégué et l’arbitre. Les frais seront à la charge de la Région. L’organisateur doit prévoir un scoreur pour un bon déroulement.
* Le forfait général : le règlement fédéral s’applique, une journée se défini par un week-end où il peut se dérouler une ou plusieurs rencontres (matches).
* La phase finale se déroule avec les 2 premiers de chaque poule sur le même principe des journées à 3 rencontres
* Les 2 derniers de poules descendent en CDC
* Pour le tirage, les 2èmes de poules sont affectés en position A, B, C, D et les 1ers de poule dans l’ordre du classement viennent tirer leur position contre les seconds de poules.
* L’amende pour absence de licence ne sera payée qu’une seule fois pour un week-end.

Il faudra valider ces règlements intérieurs lors de l’AG.

**Sites d’organisation des Championnats Régionaux 2024**

Les organisations des championnats Régionaux seront les suivants :

1er bloc du vendredi 17 mai au lundi 20 mai 2024 :

* Dans le CD17 mais on ne connait pas le lieu. Il y a 2 lieux possibles.

2ème bloc du samedi 25 mai au dimanche 26 mai 2024 :

* 25 et 26 mai 2024 : Jeunes à Saint-Vaury (23)
* 25 mai 2024 : Triplettes Promotions à Moulin Pinard -Limoges (87)

3ème bloc du samedi 01 juin au dimanche 02 juin 2024 :

* Moulin Pinard -Limoges (87)

4ème bloc du samedi 08 juin au dimanche 09 juin 2024 :

* Saint-Aulaye (24) à proximité de Ribérac (24)

5ème bloc du samedi 08 juin au dimanche 09 juin 2024 :

* Salies de Béarn (64) au nord du département à proximité des Landes ou PAU (64)

**Listing des concours Nationaux et Régionaux 2024**

Le président nous informe qu’il a reçu 5 candidatures pour l’instant, elles sont les suivantes :

* National de l’Albret – NERAC (47) : 27 et 28 juin 2024 – Triplettes Vétérans (Top 300) (possible non validé)

29 et 30 juin 2024 – Triplettes Mixtes (Top 300)

* National OBJAT (19) : 10 et 11 août 2024 – Triplettes Féminins

10 et 11 août 2024 – Triplettes (international)

10 et 11 août 2024 – Triplettes Jeunes

* National ROCHEFORT (17) : 24 et 25 août 2024 - Triplettes
* National CHATELAILLON (17) : 21 septembre 2024 en Triplettes
* National PARTHENAY (79) : 28 et 29 septembre 2024 en Triplettes

Les nationaux en attente de réception sont les suivants :

* National de CAPBRETON (40)
* National de MIMIZAN (40) (Top 500)
* National TYROSSE (40)
* National de SOUSTONS (40) en attente de décision
* National BELLAC (87) en attente de décision
* National SAINTES (17) - Ils organisent un régional donc il est possible qu’il soit supprimé

La date limite pour les inscriptions aux régionaux est fixé au 31 octobre 2023.

Les Régionaux prévus dans la Région sont les suivants :

* MOURENX (64) : 08 et 09 juin 2024 – Doublette x €
* MARANS (17) : 15 juin 2024 – Triplette Mixte x €
* SAUJON (17) : 6 juillet 2024 – Triplette Mixte 1050 €
* SAINTES (17) : 17 août 2024 – Doublette 1500 €
* OBJAT (19) : 9 août 2024 – Triplette Vétéran et Doublette Mixte
* OBJAT (19) : 11 août 2024 – Doublette
* ANGLET MONTBRUN (64) : 7 septembre 2024 – Doublette Féminine 750€

Les Régionaux prévus dans les Landes (40) sont les suivants :

* SOUSTONS : 8 juin 2024 – Triplette 3500 €
* TYROSSE : 15 et 16 juin 2024 – Doublette 1500 €
* AIRE : 29 juin 2024 – Triplette 2250 €
* SAUBION : 13 juillet 2024 – Triplette 2250 €
* SAINT VINCENT DE PAUL : 20 juillet 2024 – Triplette 2250 €
* CAPBRETON : 31 août 2024 – Doublette Féminine 750 €
* MIMIZAN : 06 septembre 2024 – Triplette Vétéran 1050 €
* POIMAREZ : 28 septembre 2024 – Triplette 2250 €

**Informations et questions diverses**

Un tour de table est fait sur les remboursements des frais pour les CRC et championnats Régionaux.

Un tableau de synthèse est joint en annexe.

Une demande est faite pour le report de AG au 14 décembre 2024 à BEGLES (33).

**CNC Provençal à Fenouillet (31) 14 et 15/10/2023**

Poule 1 :

* LATTES 1 (34) OCCITANIE
* RILHAC RANCON (87) NOUVELLE AQUITAINE
* BELLERIVE SUR ALLIER (03) AUVERGNE RHONE ALPES
* PONT A MOUSSON (54) GRAND EST

Poule 4 :

* SAINT GEORGES DE DIDONNE (17) NOUVELLE AQUITAINE
* GASNY (27) NORMANDIE
* BRIANCON SERRE CHEVALIER (05) PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
* LATTES 2 (34) OCCITANIE

**CNC Vétérans :**

Poule 4 :

* BICAROSSE NOUVELLE AQUITAINE
* ORANGE (84) PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
* LES SABLES D'OLONNE (85) PAYS DE LA LOIRE
* CHARLEVILLE MEZIERES (08) GRAND EST

Le président fait un rappel sur le Compte rendu réunion FFPJP de septembre :

Pour les championnats de France jeunes 2023, environ 48 comités ont été représenté à Nevers. Il est bien dommage que nos dirigeants se contente de ce chiffre, car si l’on compte le résultat inverse 57 comités sont privés de championnat. A ce sujet les autres grandes régions ne veulent plus du quota attribué par la D T N et le comité de direction de la FFPJP. Nous devons donc nous attendre a une demande supplémentaire d’équipes pour notre région – *problème de comportement avec des jeunes d’Occitanie*

Le trophée des Pépites est passé de 6 a 9 joueurs par décision de la DTN et du comité directeur. Les Présidents (e) de régions veulent être avertir bien avant pour estimer le financement de cette compétition.

Pour les CDC Jeunes, ils doivent obligatoirement réunir 4 équipes.

Pour 2025, les championnats de France jeunes sont positionnés a la date du 11 juillet. Cette date se trouve en pleine période de vacances et crée une discussion entre tous.

Pour les nationaux jeunes la fédération participe à hauteur de 250 euros.

Pour les centres régionaux d’entrainement qui forme et s’occupe des jeunes, le club recruteur d’un département en dehors de la région concerné pourrait payer la mutation et une indemnité de formation d’environ 1300 euros par jeunes.

Certains arbitres régionaux veulent passer l’examen national, il se trouve bloqué par la règle a 60 ans et ils demandent que seul la visite certificat d’aptitude soit imposé. Patrick Grignon va étudier ce sujet pour peut-être une réponse favorable.

Il faut rappeler aux arbitres qu’ils ne sont pas responsables de l’habillement des joueurs, des délégués, des éducateurs. Certains arbitres auraient proféré des menaces de disqualification et d’amende. Les délégués ne sont pas obligés de porter la même tenue que les joueurs, les tenues des comités départementaux et régionaux sont réglementaires - *Une possibilité existe pour changer les délégués par des coaches à l’avenir en cas de manque de délégué. Il a été dit par le président de la FFPJP que le délégué n’est pas obligatoire.*

Pour le Tir de précision aucun bilan n’a été fait par la commission des championnats, prochain qualificatif 2024 prochain championnat 2025 avec peut-être une formule non ouverte à tous.

17 Elites, 7 honneurs, 1 promotion pour les seniors masculins et 12 élites, 4 honneurs, 1 promotion, 2 non classé chez les féminines ont participé aux championnats de tir 2023.

La jupe culotte est interdite, réponse de la commission féminines. Cette même commission travaille sur une compétition 1 licenciée + 1 non licenciée avec une finale nationale a 32 équipes, l’hébergement serait assuré par Odalys. La prise en charge par les CD.

La discipline, les comités départementaux devraient consultés Michel Poggi ou Xavier Grande avant de lancer les poursuites sur les sujets délicats qu’ils jugent. Plusieurs départements ont laissé passer le temps attribué pour juger leurs affaires, celles-ci sont obligatoirement prises en charge par la commission de discipline de la région, qui doit continuer les poursuites – *il est proposé que les articles 1, 2 et 3 soient uniquement jugés par les commissions de disciplines départementales et les autres par les commissions de disciplines régionales mais l’ensemble des régions sont contre.*

Pour les nationaux seniors, les délégués se plaignent du port du jeans par de nombreux joueurs, jusqu’où tolérer le terme délavé, car ils sont vendus dans c est état. La fédération demandera un vote sur le congrès de Grande-Synthe, avec la possibilité de la mise en place d’un bas sportif.

Les élections FFPJP 2024 se feront par liste sur informatique. Les listes devront être déposé avant le 17 novembre 2024. La parité devra être respecté ou les postes seront vacants. Les quotas de voix, 50/100 pour les clubs, 25/100 pour les comités, 25 /100 pour les collèges arbitres, éducateurs, joueurs de haut niveau, Présidents (e) de région. Si ces derniers ne votent pas, il est demandé en échange la représentation des régions par 4 membres qui siègeraient lors des réunions Fédérales. Cela ne plait pas trop à la FFPJP qui propose 2 places, réponse en [attente.](http://attente.il/) Il est demandé aussi la Présidence de certaines commissions par les Présidents (e) de région (calendrier, textes sportifs, jeunes, féminines).

Pour les régions la parité sera appliquée dès 2028. D’après le vote au congrès 2023, les régions devront modifier leur statut, pour se mettre en élection de liste, ou par une assemblée extraordinaire en 2024, avant l’assemblée élective – *Pour l’instant ce n’est pas évoqué de passer en liste pour les CD. Actuellement seuls les comités de Corrèze et Dordogne seront en liste.*

Au sujet des repas des championnats de France, la fédération va faire passer le message aux organisateurs, car les régions et comités départementaux menacent de ne plus réservés les repas de leur délégation.

Les championnats triplettes promotion changeront de date en 2025. *– Il sera détaché de la même semaine que les vétérans.*

*Modifications de la classification :* Quelques chiffres, non classé représente 60% de nos licenciés, promotion + honneur + Elites = 40%. Actuellement nous comptons 283000 licenciés. Le budget prévisionnel est à hauteur de 2 853 000 euros. – *Mauvaise surprise d’avoir déjà à payer 700k€ pour l’affaire en cours en plus l’affaire n’ai pas terminé et cette somme pourrait atteindre 1200k€.*

Il est rappelé que l’engagement pour le Coupe de France est de 20€.

Une mauvaise nouvelle pour finir le comité des Landes ayant envoyé en retard ou pas, le carnet de bord, devra payer une amende de 150 euros. *L’amende est identique si on n’envoie pas le CR de l’AG et le bilan financier du CD*.

Le président nous informe que la région va récupérer environ 6,1k€ pour les championnats de France et 4,4k€ pour les mutations externes.

Rappel du règlement des championnats de France :

*Article 2 – Les championnats de France Délégués(es) : Pour chacun de ces Championnats, chaque équipe qualifiée devra être placée sous la responsabilité d’un dirigeant désigné par le Comité Départemental ou par le Comité Régional parmi ses licenciés.*

*Article 5 – Les joueurs (joueuses) qualifiés(es) ainsi que les délégués(es) devront être revêtus(es) de la tenue remise ou imposée par leur Comité Régional ou leur Comité Départemental conformément aux directives portées à l’annexe I du présent règlement et annexe VIII du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP.*

*Article 11 - Dispositions générales Les équipes, qui ne seront pas présentes au début des parties, seront pénalisées conformément au règlement de jeu de Pétanque (Chapitre Discipline : articles 32 et 33). Lors des parties de poules, si un joueur (ou joueuse) absent(e) se présente plus de 30 minutes après le début de la première partie, il (elle) ne pourra être immédiatement admis(e) dans l’équipe. II (elle) ne retrouvera ses partenaires que pour les parties suivantes.*

*Article 17 – Le (La) Délégué(e) devra dès son arrivée déposer sa licence à la table avec celle des joueurs ou joueuses de son équipe. Pour les Championnat de France Jeunes, il devra présenter également sa carte d’éducateur (minima BF1) et visible durant toute la compétition.*

C’est dommage que des membres de la FFPJP semblerait ne pas interpréter correctement ces règlements.

**Quelques informations sur les Jeunes :**

Le tournoi des « pépites » va se dérouler à Saint -Yrieix. La région a 2 équipes de 9 joueurs dont 2 féminines

Pour information au tournoi des « pépites », 8 des 12 comités de la Région sont représentés.

Pour 2024, il faudra 4 féminines par équipes et dans ce but il faudra augmenter le nombre de jeunes au CRENA pour tenir compte de cette décision.

Sélection Jeunes à Bassens (33) :

Cette sélection s’est très bien passée avec 50 jeunes. Pour 2024 ce nombre sera réduit à 30 avec une plus grande sévérité sur les notes pour avoir un meilleur niveau final.

Il y a eu juste à signaler un problème pour un jeune qui a malheureusement un très bas niveau malgré ses qualités connues.

CRENA 2024 :

* 14 jeunes maintenus sur les 36 actuel
* 26 nouveaux qui vont rentrer pour total de 40 jeunes (augmentation sans frais supplémentaire)
* 9 des 12 comités de la Région sont représentés
* Une nouvelle charte a été faite par ETR

La sélection Régionale Jeunes aura lieu les 21 et 22 septembre 2024 en Limousin.

Il est fait remarquer que toutes ces modifications ne soient pas discutées par la commission Jeunes. Il est regrettable que personne ne soit informé.

La charte est à intégrer au règlement intérieur et à valider par l’AG ainsi que l’augmentation du nombre de Jeunes au CRENA.

Il est urgent de prévoir une réunion de cette commission avant l’AG 2023.

Il est 11h00 la séance est levée.

Le président du comité régional Le Secrétaire général **** 